



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Les deux « Sully » Projet de deuxième siège au Centre des monuments nationaux

À la veille d'un Conseil d'Administration décisif au cours duquel sera présenté le projet de déménagement d'une partie des personnels de l'Hôtel de Sully vers un deuxième siège situé Porte des Lilas, et sera soumis l'approbation du bail de ce siège *bis*, la CFDT-Culture émet les plus grandes réserves sur ce nouveau projet dont l'impact sera perceptible pour tous.

Le 9 septembre 2009, les organisations syndicales ont été invitées à visiter l'espace retenu par Isabelle Lemesle, président du Centre des monuments nationaux, pour accueillir une partie des directions du siège. Ce déménagement partiel des services centraux vers la Porte des Lilas envisagé par la présidente devrait, selon ses souhaits, être rendu effectif pour le premier semestre 2010.

La rapidité et le caractère d'urgence de la mise en œuvre d'un tel projet ont de quoi surprendre d'autant plus que les agents concernés ne sont toujours pas informés officiellement d'une mesure qui aura un impact certain sur leur organisation de vie (modification des temps de transport, modification des procédures de travail...). L'urgence que met Isabelle Lemesle dans cette mesure s'accompagne d'une impréparation du déménagement qui doit être finalisé en 3 mois !

Ce projet n'est cependant pas nouveau. Depuis son arrivée comme Président, Isabelle Lemesle souhaite réaménager l'Hôtel de Sully pour y accueillir un restaurant dans l'Orangerie ou ouvrir une partie du monument à la visite. Plus tard, lors de la présentation du budget 2009 au Conseil d'Administration, Isabelle Lemesle avait émis le souhait de voir regrouper en un même lieu les services du siège, actuellement répartis sur plusieurs sites satellites de l'Hôtel de Sully (1 à 2 stations de métro, exception faite du site d'Émerainville).

Cependant, aucune information officielle n'a été donnée jusqu'à ce jour aux agents par la direction du CMN quant à la mise en œuvre de ce projet resté flou, soulevant chez les personnels des interrogations et des inquiétudes bien légitimes. Aucune concertation n'a été entreprise avec les organisations syndicales.

Quelles directions, combien de personnes seraient concernées ? Dans quels délais ? Pour répondre à quel dessein ?

Si le regroupement en un seul site des services actuellement éparpillés de certaines directions comme la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) ou la Direction du Développement Économique (DDE) pourrait être compris dans un souci d'économie et de cohérence dans le travail en équipes, il semble que ce déménagement coûte cher et concerne aussi certaines

directions comme la Direction des Affaires Financières et Juridiques (DAFJ) ou l'Agence Comptable dont l'ensemble des personnels travaille sur le site Sully.

Isabelle Lemesle présente son projet en réponse à plusieurs problèmes à résoudre :

- désengorger le siège rendu trop exigü avec l'arrivée de nombreux nouveaux agents recrutés dans le cadre de la réorganisation — contestée — et offrir aux agents qui restent de meilleures conditions de travail dans un espace « relooké » ;
- regrouper les services d'une même direction en un seul espace. Deux directions sont concernées par ce problème : la DMO avec le Département Informatique fort de 9 personnes à Sully, et la DDE avec les 18 agents du Département de la Diffusion actuellement à Émerainville ;
- ouvrir Sully à la visite, lui rendre sa vocation de monument historique. L'Hôtel « *sera pleinement mis à profit pour promouvoir l'ensemble des monuments nationaux et devenir une véritable vitrine de l'établissement, notamment avec l'ouverture au public des appartements de la duchesse après restauration et la présentation dans les espaces aujourd'hui occupés par le Jeu de Paume des projets et réalisations du CMN* » (cf. CA du 11 décembre 2008).

Isabelle Lemesle oublie cependant de préciser que le restaurant souhaité et évoqué dès son arrivée doit s'installer dans un espace occupé par des agents de la DAFJ et qu'il faut donc prioritairement les faire partir de ce lieu et avec eux leur corollaire : l'Agence Comptable !

Ce souhait de voir installer un restaurant apparaît donc comme antérieur aux raisons évoquées ci-dessus.

Rappelons les propos d'Isabelle Lemesle lors de la visite du 9 septembre : « *Il n'y aura pas d'espace ouvert au public pris sur des espaces de bureaux* ».

Question : qu'est-ce qu'un restaurant sinon un espace ouvert au public ?

De la nécessité et de la pertinence d'un deuxième siège à côté de l'Hôtel de Sully

La proposition d'Isabelle Lemesle vise à regrouper plusieurs directions en un même lieu constituant un deuxième siège fort en bordure de la ville, Porte des Lilas. Site excentré, mal desservi par les transports en commun, sinon par une seule ligne de métro, non directe depuis l'Hôtel de Sully, et une ligne de bus ; le nouveau bâtiment se trouvera à 30 minutes de l'Hôtel de Sully. Cinq des six sites qui accueillaient des personnels dits du siège se trouvaient à une encablure de l'Hôtel de Sully, ils s'agrégeaient à une administration centrale clairement identifiée et identifiable par les interlocuteurs comme par exemple les administrateurs et personnels des monuments.

Au contraire, par la création d'un deuxième pôle fort, alter ego de celui qui sera à l'Hôtel de Sully, pourtant situé à l'écart, ne crée-t-on pas un brouillage de la lisibilité de l'établissement et un déséquilibre dans sa reconnaissance ?

Une proposition alternative a-t-elle fait l'objet d'une étude ? A-t-il, par exemple, été envisagé une solution visant à :

- maintenir la Direction Administrative Financière et Juridique et l'Agence Comptable à l'Hôtel de Sully ;
- maintenir les sites satellitaires : quai des Célestins, Saint-Germain-l'Auxerrois, avenue Victoria et rue Vernet ;
- abandonner les sites d'Émerainville et Sully-Morland et rapatrier les agents dans ce souci de rapprochement des directions ;
- affecter la Direction du Développement Économique sur l'actuel site Saint-Germain-l'Auxerrois ;
- rechercher dès lors un site pour les 65 agents de la DMO selon un emplacement satellitaire, y adjoindre éventuellement l'administration des monuments d'Île-de-France. Rechercher alors un site pour 65 à 85 agents et non plus 200 comme le cahier des charges – que nous n'avons pas eu – le laisserait supposer, selon Isabelle Lemesle.

Cette alternative réduit le nombre des sites satellitaires et regroupe les services des deux directions éclatées.

Il est vrai que nous n'avons pas d'études comparatives chiffrées, détaillant les coûts actuels de locations et frais de fonctionnement ainsi que les coûts générés par le choix d'un bail unique auxquels il faut adjoindre les frais de réaménagement de Sully et les frais de mise aux normes de l'Orangerie...

Nous n'avons pas non plus de chiffrage sur d'éventuels projets alternatifs.

Cette proposition soulève donc pour nous une série d'interrogations auxquelles le maigre dossier proposé aux membres du Conseil d'Administration ne répond pas :

1. **La proposition d'Isabelle Lemesle répond-elle à un souci économique :** quels sont les coûts engendrés par un tel déménagement ? Mais aussi et surtout par les rénovations et la redistribution de l'Hôtel de Sully ? Quel sera le coût et le mode de financement de la location du nouveau bail ? Quel en sera le montant ? La somme des baux actuellement à la charge de l'établissement serait considérablement inférieure à celle du seul nouveau bail ? Comment alors justifier de l'économie d'une telle mesure ? Quel sera le coût des travaux de l'Hôtel de Sully générés par l'ouverture partielle des espaces au public et les rénovations annoncées par Isabelle Lemesle aux partenaires sociaux ? Selon quel calendrier ? Comment se situent les dépenses de fonctionnement du Centre des monuments nationaux dans le contexte actuel de restriction budgétaire imposée par Bercy aux administrations ?
2. **La proposition d'un second site est-elle pertinente au regard de la spécificité du Centre des monuments nationaux, fort d'un réseau éclaté de monuments ?** Quelles alternatives ont été étudiées ? Sur quelle étude s'appuie ce projet ? Le maintien de structures éclatées satellitaires mais regroupées par directions ne serait-il pas une décision plus adaptée ?
3. **Le déménagement concourt-il favorablement à la mise en place de la réforme d'Isabelle Lemesle ?** Favorise-t-il le fonctionnement en « équipes projets » regroupant l'ensemble des acteurs d'un même projet si ceux-ci sont répartis sur des sites aussi distants (environ 30 minutes) ? Quel gain en temps et en énergie ? Le « siège expert » souhaité par Isabelle Lemesle, référent pour l'ensemble du réseau des monuments n'est-il pas justement ébranlé par une telle scission des directions sur deux sites

distants et peu accessibles dans une même journée pour un administrateur souhaitant rencontrer tous ses interlocuteurs lors de son déplacement ? Les frais de défraiement risquent fort d'être augmentés...

4. **Les conséquences pour les agents concernés ont-elles correctement été prises en compte ?** Si les locaux retenus ne sont pas remis en cause ici, peut-on considérer que les conditions de travail d'un agent ne se mesurent qu'au moelleux de son siège et à la température constante des espaces ? La scission et l'éloignement de Sully ont-ils été pris en compte ? Ainsi on peut s'interroger sur le lieu choisi : pourquoi la Porte des Lilas – site excentré et médiocrement desservi par les transports en commun – qui oblige tout agent ne résidant pas près de la ligne 11 à se rendre à Châtelet ou à Hôtel de Ville pour prendre la seule ligne la desservant ?
L'arithmétique est simple : Châtelet ou Hôtel de Ville / Porte des Lilas = 25 minutes, plus le changement. La durée du trajet des agents, d'où qu'ils viennent, sera allongée d'au moins 25 minutes. La liaison entre les parties du siège prendra environ 30 minutes.

5. **Quels sont les projets pour l'Hôtel de Sully ?** Quel circuit pour une ouverture partielle ? Quelle occupation domaniale ? Quel est le projet ? Peut-on en avoir connaissance ? À plusieurs reprises Isabelle Lemesle a formulé le souhait de faire de l'Orangerie un restaurant occupant l'ensemble du bâtiment rez-de-chaussée et premier étage, ainsi que la terrasse immédiatement devant. Une étude économique a-t-elle été réalisée pour justifier un tel changement d'affectation d'un bâtiment public, par ailleurs situé au cœur d'un quartier qui compte de nombreux salons de thé, brasseries ou restaurants gastronomiques ? L'étude de faisabilité réalisée par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a-t-elle été rendue ? Peut-on en avoir copie ? Quels seront les coûts d'une telle entreprise ? Par qui seront-ils supportés ? Le Centre des monuments nationaux, ou le concessionnaire choisi ? Si le souhait d'Isabelle Lemesle, en « privatisant » l'Orangerie par la concession à un restaurateur, est de réaliser de substantiels bénéfices, il est à craindre que ce dernier, plombé par de lourds investissements, ne reverse que peu ou prou à l'établissement durant de nombreuses années ! Ce seul dessein pour le moins hasardeux peut-il à lui seul motiver le départ des agents actuellement sur place ? Doit-on accepter ces dépenses supplémentaires et la gêne supportée par les agents dans le seul objectif de satisfaire une lubie de madame le Président ?

Toutes ces questions méritent réponse de la part d'Isabelle Lemesle. Nous demandons donc l'instauration d'une véritable concertation au préalable de toute prise de décision.

Nous demandons la communication des pièces essentielles à la bonne appréciation de ce projet :

- le cahier des charges soumis à la société CBRE pour la recherche d'un second site ;
- les études de faisabilité économique et technique d'un restaurant à l'Orangerie ;
- le projet de réaménagement de l'Hôtel de Sully : la place dédiée aux bureaux, les nouvelles implantations des directions, la place rendue à l'espace public par la visite ; la présentation du circuit de visite, du projet culturel, de l'accessibilité de ce parcours.